



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Aides en faveur de la génétique : CASDAR (OS et ITA) campagne 2024

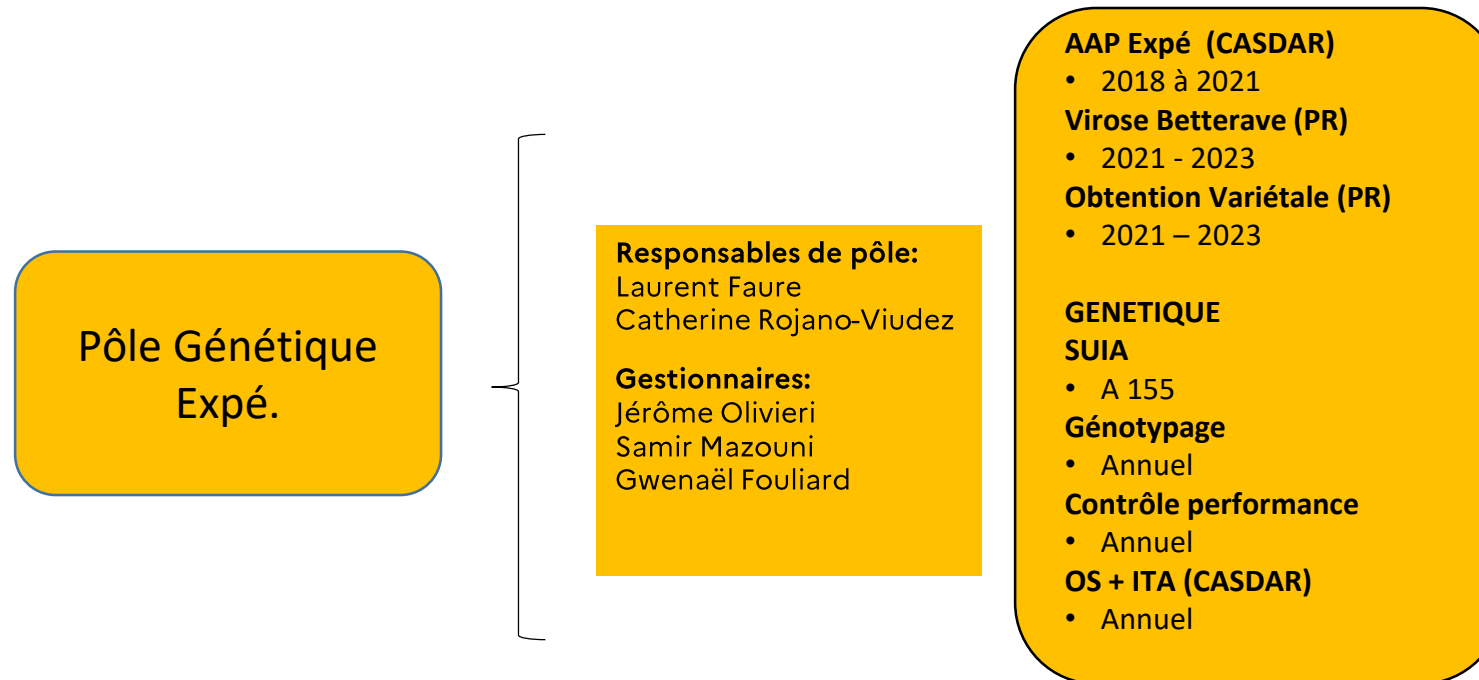
Webinaire du 22 novembre 2023

22/11/2023

Règles de la réunion

- Questions dans le fil de discussion
- Deux phases de questions / réponses
- Enregistrement de la réunion Fam
- Réalisation d'une FAQ reprenant les Q/R du « Chat »

Restructuration du pôle « génétique et expérimentation »



Contact

Pour toute question : genetiqueanimale@franceagrimer.fr

Ordre du jour

Ordre du jour

- 1) Introduction : contexte et objectifs de la réunion
- 2) Principales évolutions des décisions 2024
Première phase de réponses aux questions
- 3) Présentation des téléprocédures 2024
- 4) Calendrier
- 5) Synthèse des recommandations pour le dépôt 2024
Seconde phase de réponses aux questions

1) Introduction

Bilan 2023

Constats :

- Incomplétude des dossiers ;
- Non-conformité importante ;
- Retours nombreux et chronophages vers les demandeurs ;
- Réorganisation de l'équipe FranceAgriMer ;

Conséquences :

- Retard dans l'instruction des dossiers et le conventionnement

Objectifs 2024

- Dépôts de dossiers complets et conformes jusqu'au 21/12/2023

Moyens mis en œuvre pour y contribuer :

- Sur les décisions :
 - Simplification lorsque c'était possible de la décision ;
 - Important travail de concertation en amont de la CTI de septembre et du CS d'octobre ;
- Sur la téléprocédure :
 - Organisation d'un webinaire ;
 - Information par mail de l'ouverture des téléprocédures ;
 - Formulaire plus détaillé avec des annexes personnalisées pour accompagner dans le dépôt de la téléprocédure
- Sur les programmes pluriannuels :
 - Accompagnement individualisé par le Ministère ;
 - Renvoi des recommandations scientifiques par Fam

2) Principales évolutions des décisions 2024

Architecture

- **3 décisions :**
 - La décision CASDAR ITA campagne 2024
 - La décision CASDAR OS campagne 2024
 - La décision modificative (2021) CASDAR OS – pluriannuel

Evolution communes à toutes les décisions

Objet	Décision 2023	Décision 2024
Mise à jour des bases réglementaires	Anciens régimes d'aide d'Etat	Nouveau régime d'aide d'état (régime au secteur de l'élevage)
Mise à jour calendrier	Demande d'aide : Au plus tard 31/12/2022	Demande d'aide : Au plus tard 21/12/2023
	Demande de paiement : Au plus tard 30/06/2024	Demande de paiement : Au plus tard 30/06/2025
Allègement des sanctions en cas de retard de demande de paiement	0,1% sur le premier mois puis 0,2% sur les 4 mois suivants	0,1% sur les 5 mois
Clarification des annexes	Annexe standard	Annexe adaptée

évolutions 2024 – ITA

Objet	Décision 2023	Décision 2024
Eclaircissements sur le contenu des pièces et des modalités de dépôt	Mandat de délégation AE 6	Suppression mandat de délégation AE6

évolutions 2024 – organismes de sélection

Objet	Décision 2023	Décision 2024
Ajout de critères d'éligibilité	/	Montant minimal de dépenses de 5k€ pour le chef de file
	Délégation de l'AE 6 auprès IDELE	Ajout de l'AE 5 dédiée dans les programmes annuels
Concours financiers	/	Ajout montant par OS pour l'AE 5 (issu de la concertation professionnelle)
	Montant d'aide plafonné à 300 k€	Montant d'aide plafonné à 400 k€

CASDAR : évolutions du programme annuel 2024 – ITA

NB : calcul du montant d'aide éligible plafonné par demandeur sans application de stabilisateur et dans le cas du respect de l'ensemble des critères d'éligibilité

Formule de calcul du montant d'aide plafond 2023	Formule de calcul du montant d'aide plafond 2024
<i>Aucune précision</i>	<i>Montant plafond 2024 = (montant 2022 + montant 2022 * 5%)</i>

CASDAR : évolutions du programme annuel 2024 – OS

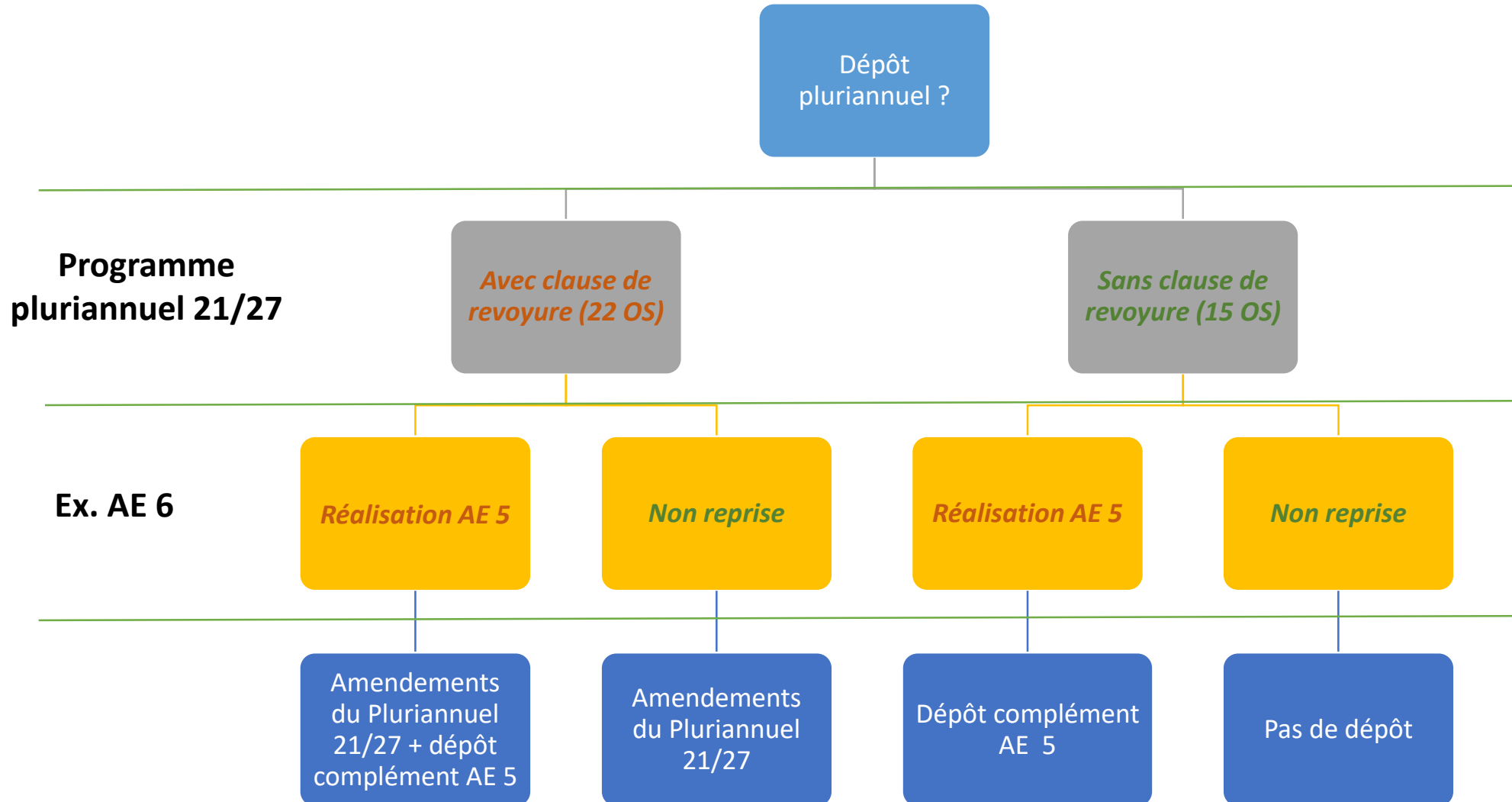
NB : calcul du montant d'aide éligible plafonné par demandeur sans application de stabilisateur et dans le cas du respect de l'ensemble des critères d'éligibilité

Formule de calcul du montant d'aide plafond 2023	Formule de calcul du montant d'aide plafond 2024
<i>Montant plafond 2023 = (montant 2022 + montant 2022 * 5%)</i>	<i>Montant plafond 2024 = (montant 2023 + montant 2023 * 5%) + montant plafond AE 5</i>
<i>Plafond à 300 k€</i>	<i>Plafond à 400 k€</i>

CASDAR : évolutions Pluriannuel 24/27 – OS

Objet	Décision modificative 2024
Précision du champs application	OS avec clause de revoyure => dépôt obligatoire
	OS souhaitant réaliser une action supplémentaire (ex. AE6) => dépôt facultatif
Critère d'éligibilité	Expertise scientifique et administrative pour les programmes avec clause de revoyure
Contenu du programme	Dépôt d'un pluriannuel 22/27 amendé corrigeant les points faibles et mettant en œuvre les recommandations émises lors de l'expertise scientifique 2022
	Dépôt d'une action supplémentaire (AE5) pour les structures souhaitant mettre en œuvre cette action 2024/2027
Clarification des annexes	2 annexes : annexe n°6 pour les OS avec clause de revoyure + annexe n°7 pour les OS avec AE 5 (ex. AE6)

CASDAR : Synthèse – dépôt du Pluriannuel – OS



Focus sur dépenses éligibles & certains critères / indicateurs

- **Dépenses éligibles** spécifiques à chaque AE
- **Indicateurs :**
 - Nb AE
 - Seuil de dépenses indirectes
 - Crédits CASDAR action / coût total action > 20%
 - Crédits CASDAR AE Gouvernance / Montant CASDAR demandé Tot <= 5%
 - Présentation d'indicateurs de suivi
 - Respect du seuil ETP

Focus sur certains taux d'aide

- **ITA** : taux d'aide entre 20 à 80% du cout total du programme prévisionnel
- **OS** :
 - Taux d'aide entre 20 à 70% du cout total du programme prévisionnel
 - Montant Casdar **plafond**
 - Seuil de 5 k€ de dépenses éligibles prévisionnelles pour le chef de file
 - Seuil minimum de 20 k€ de dépenses éligibles prévisionnelles au niveau du programme

Questions / Réponses 15 minutes

3) Présentation des téléprocédures 2024

Dépôt téléprocédures ITA/OS

- **2 téléprocédures ouvertes :**
 - Casdar Génétique OS (téléprocédure unique pour le dépôt annuel et pluriannuel) :
CASDAR – Génétique OS | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
 - Casdar Génétique ITA : CASDAR – Génétique ITA | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
- Dépôt des pièces demandées via les téléprocédures
- Demande d'aide à déposer **jusqu'au 21/12/2023**

Pièces obligatoires pour les ITA

1. Le descriptif générique du programme saisi sur la téléprocédure ;
2. Un dossier de demande d'aide donnant le descriptif du programme 2024 (annexe 1) ;
3. Le CR de l'instance validant le programme prévisionnel pluriannuel et annuel en cas de modification du programme ;
4. Un budget prévisionnel et d'un plan de financement détaillés **par actions** (annexe 2) ;
5. Un budget prévisionnel et d'un plan de financement détaillés **par organismes** (annexe 3) ;
6. La convention cadre dans le programme annuel de chaque partenaire ou un accord de partenariat signé de chaque partenaire du programme annuel en cas de modification de ce programme,

Pièces obligatoires pour les OS

1. Le descriptif générique du programme saisi sur la téléprocédure ;
2. Un dossier de demande d'aide donnant le descriptif du programme 2024 (annexe 1) ;
3. Le CR de l'instance validant le programme prévisionnel pluriannuel et annuel en cas de modification du programme ;
4. Un budget prévisionnel et d'un plan de financement détaillés **par actions** (annexe 2) ;
5. Un budget prévisionnel et d'un plan de financement détaillés **par organismes** (annexe 3) ;
6. La convention cadre dans le programme annuel de chaque partenaire ou un accord de partenariat signé de chaque partenaire du programme annuel en cas de modification de ce programme,
7. Le programme pluriannuel 2022/2027 amendé (annexe 6) ;
8. La description de l'action n°5 - PNDAR 2024-2027 (annexe 7).

Les documents support

- Le site FranceAgriMer présentant les dispositifs = <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/CASDAR-Recherche-appliquee-et-genetique>
- Les annexes types permettant de simplifier le dépôt
- Les téléprocédures s'adaptant à la situation des demandeurs
- Le webinaire + FAQ
- Réponses aux questions par mail jusqu'au 20/12/2023

Exemple : une OS avec clause de revoyure et dépôt de l'AE 5

[CASDAR – Génétique OS | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

4) Calendrier 2024

Calendrier sur les dossiers 2024

- **Novembre :**
 - 16/11/2023 : Ouverture des téléprocédures pour déposer les demandes 2024 et programme pluriannuel révisé
 - 22/11 : Webinaire pour les OS/ITA
- **Décembre :** Fermeture des téléprocédures le 21 décembre
- **Janvier et Février :** expertise scientifique des projets pluriannuels
- **Avril et Mai :** instruction administrative et éligibilité des dossiers CASDAR OS/ITA

A la fin de l'instruction complète de tous les dossiers = conventionnement

5) Synthèse des recommandations pour le dépôt 2024

Synthèse des recommandations pour le dépôt 2024

- Utilisation des **annexes types**
- **Complétude** des dossiers
- **Cohérence** des documents déposés entre eux et par rapport au pluriannuel
- Montants des recettes et dépenses **équilibrés** au total et par actions
- **Respect** des taux d'aide ainsi que les indicateurs et critères à respecter dans les décisions (exemple : Ratio « crédits CASDAR action / coût total action »)
- **Respect** impératif du délai du **21/12/2023** (fermeture des téléprocédures)

Questions / Réponses 15 minutes

Merci de votre attention !

CONTACTS : genetiqueanimale@franceagrimer.fr

www.franceagrimer.fr